

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1240

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« Le programme de recherche d'emploi est établi conjointement par le demandeur d'emploi et son conseiller, au plus tard dans le mois qui suit la déclaration de recherche d'emploi. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des député.es membres du groupe LFI-Nupes propose de garantir l'élaboration d'un programme de recherche d'emploi au plus tard un mois après la déclaration de recherche d'emploi.

La recherche d'un emploi est un processus compliqué qui peut parfois causer le découragement des demandeurs. En effet, des heures passées à éplucher les annonces sur internet et dans la presse, des centaines de CV envoyés à des entreprises, ou des candidatures spontanées restées sans réponse sont tant de confrontations à l'échec et d'épreuves que le demandeur doit subir. Pire encore, cette succession de déceptions accroît le risque de renoncement aux droits.

Le service public d'emploi a pour mission d'accompagner les demandeurs d'emploi et de favoriser leur orientation vers un emploi stable, qui soit en adéquation avec leurs attentes, leurs compétences et leurs qualifications.

L'élaboration d'un programme de recherche d'emploi doit donc être effectuée au plus tôt, de concert par le demandeur et son conseiller, afin d'établir une méthode et des objectifs de recherche et ainsi sécuriser le privé d'emploi.